

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 225

présenté par

Mme Cazebonne, Mme Degois, Mme Khedher, Mme Meynier-Millefert, Mme Tanguy,
Mme Tiegna, M. Vignal et M. Villani

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.